

M. Mazankowski: Il a complètement éludé la question exposée dans la motion. Il nous a également rappelé la façon arrogante dont le gouvernement prend des raccourcis aux dépens de l'agriculteur et du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'invite le ministre à présenter une mesure législative qui sera utile aux cultivateurs et non aux bureaucrates, et nous appuierons cette mesure.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les cultivateurs de ma région sont inquiets à ce sujet. Le ministre devrait faire comprendre au premier ministre (M. Trudeau) qu'en l'état actuel des choses les fleurs et les embrassades, ça ne nous avance pas beaucoup. Les cultivateurs en ont assez et plein le dos de ces grandioses campagnes préélectorales et de ces contre-vérités comme il y en a eu dans le discours fait ce soir par le ministre. Celui-ci nous a parlé de ventes record. Là aussi, il ne nous a pas tout dit, car cette année les ventes de blé effectuées par les producteurs ne se sont élevées qu'à 387 millions de boisseaux, soit le total le plus bas enregistré depuis 15 ans, et ce sur la base des prix les plus bas enregistrés depuis 17 ans.

● (9.50 p.m.)

Des voix: Honte!

M. Mazankowski: Les députés savent parfaitement bien ce que vaut un dollar aujourd'hui par rapport à sa valeur d'il y a 15 ans. Voilà ce qui compte, et c'est cela qui préoccupe les cultivateurs. Selon les chiffres du BFS, les Prairies ont réalisé un revenu net de \$1,120,000,000 en 1966. Ce total a baissé graduellement. En 1970, le revenu net de l'économie agricole des Prairies a été de 500 millions de dollars. C'est le langage que les cultivateurs comprennent, pas la propagande que le ministre répand dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le ministre a parlé d'une somme d'environ 60 millions de dollars que doit le Fonds du revenu consolidé. Voilà une autre inexactitude. Le montant est de \$61,600,000 pour la campagne agricole 1970-1971, auxquels s'ajoutent 26 millions de dollars pour la campagne agricole 1971-1972. Le total se rapproche davantage de 90 millions de dollars. Il n'est pas étonnant que le ministre défende sa carrière politique et qu'il parcoure le pays en racontant ces histoires.

Avant toute chose, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre décision d'autoriser ce débat. Je vous suis fort reconnaissant d'avoir envisagé cette question en toute sincérité. Je sais combien votre décision sera appréciée de tous ceux qui sont victimes des erreurs de ce gouvernement et de son refus de s'acquitter de ses fonctions. Je sais que les producteurs de céréales des Prairies en seront heureux, tout comme le seront les Canadiens en général—même certains libéraux—particulièrement ceux qui craignent de se laisser piétiner et malmener par le gouvernement, car il se pose dans ce débat, monsieur l'Orateur, une question fondamentale et capitale. Je veux parler du refus volontaire et calculé du gouvernement de s'acquitter de ses fonctions administratives en conformité de la loi du Canada. Voilà exactement ce qu'il en est.

[M. Peters.]

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Depuis une semaine environ, je suis de plus en plus perplexe et déconcerté de voir comment fonctionne le Parlement, car il a fallu essayer toutes les façons imaginables d'aborder cette question avant de pouvoir en saisir la Chambre. Les questions sont restées sans réponse et toutes les tentatives d'ajournement des travaux de la Chambre ont été rejetées. On ne peut s'empêcher de se sentir frustré quand on comprend la situation et qu'on la voit de près chaque fois qu'on revient dans sa circonscription.

Si le Règlement et les pratiques parlementaires sont devenus tellement restreints et rigides qu'il ne soit plus possible d'examiner ou de débattre une question d'une telle ampleur, le temps est peut-être venu de les repenser. Il me revient à la mémoire la déclaration que faisait un membre distingué de la 8^e conférence du Commonwealth tenue dans les Caraïbes et à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Il citait les paroles d'un ancien Orateur de la Chambre des communes, que voici:

De nos jours, l'humanité doit choisir entre deux solutions: le débat ordonné et libre au Parlement dans un régime majoritaire ou les combats de rue.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Si un débat concernant l'application de lois créées par une démocratie parlementaire ne peut avoir lieu en bonne et due forme, ce sera une journée sombre pour le Canada et certainement pour le Parlement et le régime de démocratie parlementaire. Depuis mon élection à cette Chambre, j'ai, tout comme de nombreux autres députés, été à même de constater une insouciance croissante de la part du gouvernement pour les lois établies par le Parlement. Nous avons été témoin de la déchéance voulue de cette institution. Il y en a de nombreux exemples. Je suis certain que les autres députés qui participeront à ce débat en parleront avec connaissance de cause.

Jamais n'avais-je vu et jamais ne m'étais-je attendu à voir ce gouvernement refuser avec autant de vulgarité crierde et de mépris de remplir son rôle administratif, rôle qui lui est attribué par une loi du Parlement canadien, loi qui est toujours en vigueur et qui le restera jusqu'à ce que le Parlement dans sa sagesse juge bon de l'abroger. C'est là la question fondamentale, monsieur l'Orateur, et non les balivernes que nous raconte le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est si élémentaire que personne ne se serait attendu à en être témoin. C'est une honte et une infamie. Après tout, si les gouvernements ne peuvent pas observer la loi, comment peut-on s'attendre qu'un citoyen l'observe? Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a dit qu'on exigeait des frais des cultivateurs pour le transport interprovincial des céréales en vertu des statuts de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement viole sa propre loi. Comment peut-on s'attendre que la société respecte les lois si le gouvernement ne les respecte pas? C'est si élémentaire et fondamental que je n'y comprends absolument rien.